

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 février 2019

CP2019_02_11
id. 4405

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

Mme DEBIAIS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. ALBUGUES, Mme FERRERO

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RÉHABILITATION BÂTIMENT I NORD SUR LE SITE DE L' IMEP
À MIMIZAN PLAGE
AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS**

Des travaux ont été programmés pour la réhabilitation du bâtiment I NORD sur le site de l'IMEP de MIMIZAN avec une enveloppe budgétaire de 420 000 € TTC.

Le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuls romanses prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

Les marchés répartis selon une tranche ferme avec 14 lots et deux tranches conditionnelles ont été attribués par la commission d'appel d'offres lors des séances en date du 28 août 2018 et du 26 novembre 2018 de la manière suivante :

LOTS	TITULAIRE	TF	TC 1	TC 2
1 – GROS OEUVRE	GACHET	80 431,90	5 249,30	/
2 - ETANCHEITE	ADOUR ETANCHEITE	9 464,85	2 107,10	/
3 _ MENUISERIE ALUMINIUM	PLANETE MENUISERIE	8 337,85	2 162,63	/
4 – MENUISERIE BOIS	PLANETE MENUISERIE	11 680,00	/	/
5 - PLATRERIE	SUD PLATRERIE	6 191,00	808	/
6 – CLOISONS RESINES	LABAT ESCOUTELOUP	9068,8	/	/
7 - ELECTRICITE/SSI	FAUCHE	50 857,25	2 657,67	/
8 - PLOMBERIE/SANITAIRE	LABAT ESCOUTELOUP	40 458,44	5 583,06	/
9 _CHAUFFAGE VENTILATION	LABAT ESCOUTELOUP	9 877,17	2 882,18	/
10_CARRELAGE /FAIENCE	MIMIZAN CARRELAGE	1 062,00	/	/
11_ SOLS SOUPLES	MIMIZAN CARRELAGE	45 484,40	3 005,00	/
12 - PEINTURE	PSO	18 972,50	227,50	/
13 ASCENSEUR	ORONA	35 000,00	/	/
14 – NETTOYAGE	PSO	1 560,00	/	/
ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	LESCA		/	18 237,76
TOTAL HT		328446,16	24 682,44	18 237,76

Suite au passage du contrôleur technique, pendant l'exécution des travaux, des modifications afférentes à la sécurité incendie du bâtiment ont été préconisées.

Ces modifications doivent faire l'objet d'avenants pour les lots 4 et 7 selon les modalités suivantes :

Lots	Montant initial HT	Montant avenant HT	Nouveau Montant HT	Taux d'augmentation
4	11 680,00 €	2 635,41 €	14 315,41 €	22,56 %
7	53 514,92 €	3 940,56 €	57 455,48 €	7,36 %

La commission d'appel d'offres du 31 janvier 2019 a émis un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 31 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, les avenants aux marchés sur les lots n° 4 et 7 relatifs à la réhabilitation du bâtiment I nord sur le site de l'IMEP de Mimizan d'un montant respectif de 2 635,41 € HT et 3 940,56 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les dits avenants ainsi que toutes pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC